

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-163

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Travaux de viabilisation de la Zone d'Activité Economique Lucinges à Val-Revermont 01370

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-43 du 28 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans les domaines de l'Economie et de l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

VU le contrat de mandat public pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructures dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité économique (ZAE) de Lucinges à Val-Revermont (01370) conclu avec la SPL IN TERRA le 19 octobre 2022 ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 27 juin 2023 sous la forme d'une procédure adaptée « sur devis » pour les travaux de viabilisation de la ZAE Lucinges à Val-Revermont (01370) ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT l'offre de la société SOCATRA TP (01160 Pont d'Ain) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait aux travaux de viabilisation de la ZAE Lucinges à Val-Revermont (01370) à la société SOCATRA TP (01160 Pont d'Ain) pour un montant de 79 015 € HT ;

D'AUTORISER le mandataire, la SPL IN TERRA, à signer le marché susvisé.

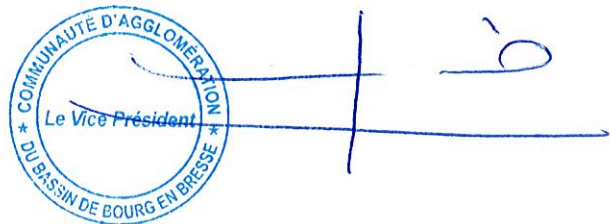
Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 31 aout 2023.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,

Michel FONTAINE

Délégué à l'Economie et à l'Innovation



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Fontaine', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE' around the perimeter and 'Le Vice Président' in the center.